

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

La Communauté de communes « Hautes Terres Communauté » a décidé d'engager la création de la zone d'activité intercommunale du Colombier sur le territoire de la commune de Massiac. Cette zone d'activité doit permettre de mobiliser du foncier à vocation économique afin de répondre aux besoins des entrepreneurs locaux et des communes limitrophes. L'aménagement de cette zone d'activité est prévu en deux phases. Le présent permis d'aménager est valable simplement pour la phase 1 du projet.

Le présent permis d'aménager de création de la ZA du Colombier (phase 1) comprend :

7 lots prévus pour l'implantation d'activités économiques ;

Une voirie interne permettant de desservir tous les lots ainsi que les espaces verts, d'une largeur de 5.50m ;

Une voie de liaison en modes doux d'une largeur variante de 1m à 1m50 ;

Une haie basse sera plantée entre les modes doux et les lots

Une haie haute sera plantée entre la limite de la ZA et le village de Vialle Chalet ;

Les réseaux souterrains pour la viabilisation des lots ;

Un bassin de rétention des eaux pluviales ;

La surface totale des lots est d'environ 19 024m<sup>2</sup>, ces derniers pourront être redécoupés en 12 lots maximum

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : 25914m<sup>2</sup>

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

Phase 1 permis d'aménager

Phase 2 aménagement de la zac

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : 12

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) : 80% du foncier disponible soit 15220m<sup>2</sup>

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

Nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : \_\_\_\_\_

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation : \_\_\_\_\_

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements